

Priorisation des tests de dépistage pour le COVID-19
MAJ 11 avril 2020

Échelle de priorisation

Nous entendons par *symptomatiques* les personnes qui présentent un tableau clinique ou radiologique compatible avec la COVID-19.

P1	<ul style="list-style-type: none"> - Les patients hospitalisés symptomatiques (incluant les tests requis pour la levée d'isolement). - Les patients symptomatiques des unités d'hémodialyse. - Les patients symptomatiques à l'urgence dont l'état justifie une hospitalisation OU qui présentent des facteurs de risque de complications. - Les femmes enceintes symptomatiques au 3^e trimestre. - Les personnes devant accompagner une femme à un accouchement, lorsque symptomatique à la fin de la grossesse.
P2	Les professionnels de la santé symptomatiques en contact direct avec les patients, incluant les services ambulanciers, dont le retrait causerait un bris de service (incluant les tests requis pour les mesures de retour au travail).
P3*	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers et le personnel dans des milieux d'hébergement tels que les CHSLD, les RPA et les RI-RTF, dès qu'un nouveau cas positif non isolé est identifié. - À la sortie des usagers d'un centre hospitalier qui sont dirigés vers un milieu de vie comme un CHSLD, RPA, RI-RTF. - Personnes symptomatiques habitant dans d'autres milieux à risque (ex : refuges pour itinérants, RI, etc.). - Dans des milieux de vie hébergeant des personnes âgées (plus de 70 ans) sur recommandation du directeur régional de santé publique.
P4	Les personnes symptomatiques vivant dans les régions éloignées, les communautés isolées et venant des Premières Nations/Inuit qui ont un accès limité à un hôpital. Sauf en cas d'indication contraire de la DSPublique, ceci inclut les régions ou secteurs placés sous cordon sanitaire.
P5	Les premiers répondants ou travailleurs du système de sécurité publique (ex. : policiers et pompiers, agents des services correctionnels) et autres travailleurs symptomatiques fournissant des services jugés critiques/essentiels.
P6	Les personnes symptomatiques de la communauté sur autorisation du directeur de santé publique.

* Voir l'Annexe *Recommandations concernant les prélèvements et analyses TAAN pour la COVID-19 dans les CHSLD (incluant les installations avec mission CHSLD)*